

mettaient leurs petits dans d'autres coins, plus près des fermes – et on se demandait pourquoi!

Pourtant, et c'est ce qui m'inquiète, un voisin a retrouvé des renardeaux morts, dont un devant sa porte d'entrée, comme s'il cherchait de quoi manger.

Le lynx a-t-il aussi tué la renarde? Ce qui est sûr, c'est que le lynx exerce aussi une pression sur les renards. Pour nous, agriculteurs, les renards sont d'excellents taupiers, car ils s'attaquent aux nids des souris et quand ils sont là, ils mangent par nuit 50 à 60 petites souris. Ici sur la ferme, bien qu'il y ait beaucoup de souris je ne vois que très peu de nids creusés.

L'homme doit, ici en Suisse, réguler le lynx.

Fabien Roth, Sonvilier

AIDE AU SUICIDE

Et si c'était un meurtre?

A propos de l'article intitulé «L'aide au suicide n'était pas un meurtre», paru dans l'édition du 10 juillet du JdJ.

«Il y a, dans la définition de tant de délits, des éléments d'ordre purement subjectif si nombreux que les juges pourront souvent faire varier la limite entre le permis et le défendu, selon l'idée qu'ils se font de telle ou telle notion morale ou philosophique.» Voilà la mise en garde que nous pouvions lire dans la Gazette de Lausanne du 28 juin 1938 concernant l'article 115 du nouveau code pénal. Celui-ci exige simplement de l'aidant

qu'il ne poursuive pas de «mobile égoïste». Face à ce vide juridique, les juges aujourd'hui en sont réduits à juger en fonction de l'idée qu'ils se font de cette aide au suicide, plutôt qu'en fonction d'un texte de loi clair.

Il devient urgent que le parlement fasse son travail, à savoir fixer les règles ayant pour but premier d'aider les suicidaires à vivre; d'interdire l'aide au suicide (aide à se tuer) aux personnes n'étant pas dans de grandes souffrances et en fin de vie; de respecter l'objection de conscience de certains EMS ou du personnel soignant; de tenir compte du choc émotionnel que peuvent ressentir, par exemple, les voisins de chambre; de contrôler les flux financiers des associations concernées. Pour rappel, le patrimoine de l'association Exit s'élève à 29 millions de francs sans que la transparence soit donnée!

Non, il ne faut pas diffuser le message insinuant qu'une vie digne, c'est être en bonne santé, financièrement indépendant et productif. Notre vie est précieuse par définition, aussi pour nos enfants, petits-enfants, et tous ceux qui nous entourent. N'appelons plus le mal, bien, et le bien, mal!

Jean-Paul Konrad, Corgémont

FÊTE NATIONALE

Tradition et progrès

Les festivités du 1er août célèbrent l'accord de paix signé le 1er août 1291 entre les représentants des trois cantons primitifs: Uri, Schwyz et Nid-